



## Promesse de voyage, d'évasion...

Vacciné, guéri ou testé négatif au Covid-19, il faudra, à **partir d'aujourd'hui**, montrer patte blanche pour franchir les frontières européennes en utilisant le nouveau « **pass sanitaire** » (ou certificat sanitaire européen), désormais indispensable pour voyager dans 33 pays du Vieux Continent, même si les règles varient selon les destinations et les pays d'origine.

**C'est l'occasion pour nous de vous souhaiter un très très bel été !**

## Un peu de liberté retrouvée...



### Phase 4 du déconfinement

À compter du 30 juin 2021, c'est la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (commerces, salles de sport, piscines, restaurants, cinémas, théâtres, musées), selon la situation sanitaire locale. Les concerts debout, interdits depuis mars 2020, sont de nouveau autorisés, avec une jauge de 75 % en intérieur et de 100 % en plein air.



**Bon vent !  
et... Bienvenue !**

Nadège GRATALOUP quitte la tête de la délégation départementale de la Loire de l'ARS pour prendre la direction de la cellule régionale de coordination des investissements Ségur mise en place par le Docteur Jean-Yves GRALL, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Alors BON VENT et pleine réussite à elle pour ce nouveau défi mais, surtout, merci pour ces années de collaboration fructueuse et cordiale !

Nous souhaitons la BIENVENUE à Arnaud RIFAUX, qui prend ses fonctions ce jeudi 1<sup>er</sup> juillet.



## Le médecin en arrêt maladie

A partir du 1er juillet 2021, la totalité des 1,5 million de professionnels libéraux va pouvoir bénéficier d'indemnités journalières (IJ) en cas d'arrêt de travail. La mesure – introduite dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2021 – a été votée fin décembre 2020. Ses modalités sont désormais définies.

L'UNAPL a collaboré avec la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) – qui pilote le dispositif – afin d'en fixer les contours. Les IJ s'appliqueront, avec un délai de carence de 3 jours, pendant 90 jours. Au-delà, les caisses professionnelles de retraite pourront prendre le relais. Les cotisations seront recouvrées par l'Urssaf et le paiement des IJ sera effectué par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

Vous pouvez consulter le décret grâce au lien ci-dessous :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043648366>



## Optimisation de la Prise En Charge Médicamenteuse du Sujet Agé (OPECM-SA)

La démarche OPECM-SA est une démarche de territoire participative, collaborative et pluridisciplinaire qui vise à fédérer l'ensemble des professionnels de santé intervenants dans les EHPAD **autour de la diminution du risque iatrogène médicamenteux chez le sujet âgé**. Elle s'articule avec le projet régional de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes de sécurisation du circuit du médicament dans les EHPAD sans PUI. Il s'agit également d'un axe de travail important pour la filière Gériatrique du Bassin Stéphanois.

Les compétences d'un pharmacien clinicien hospitalier sont mises à disposition des EHPAD. Sa mission est de travailler en lien avec les médecins traitants, les médecins coordonnateurs, les équipes soignantes et les pharmaciens d'officine **sur l'optimisation de chaque étape de la prise en charge médicamenteuse du résident** : prescription, dispensation, fourniture, stockage, préparation et administration des médicaments.

La première phase démarrera en septembre 2021, avec la réalisation dans les EHPAD d'un état des lieux du circuit du médicament avec le médecin et/ou l'infirmière coordonnatrice. Elle permettra de déterminer des axes d'amélioration et d'élaborer un plan d'action spécifique à chaque établissement. Sa mise en œuvre sera accompagnée par le pharmacien clinicien et un médecin gériatre avec mise à disposition d'outils spécifiques à la gériatrie (aide à la prescription, médicaments et troubles de la déglutition, soins urgents...), de formations et de séances de relecture d'ordonnances.

La démarche est basée sur le volontariat, votre soutien et votre participation sont essentiels pour la réussite de ce projet !

**Christelle Rey** ([christelle.rey@chu-st-etienne.fr](mailto:christelle.rey@chu-st-etienne.fr))

**Laurentine Maljean**

**Thomas Celarier**



Rattachement ICLN/CHU : vers un nouveau projet pour la cancérologie universitaire dans la Loire

[Voir document rattaché](#)



## Vaccination anti-Covid : les plateformes qui aident à ne pas perdre les doses

Pour limiter le gaspillage des doses entamées, plusieurs plateformes proposent de mettre en relation des personnes qui souhaitent être vaccinées et des professionnels qui disposent de doses restantes non utilisées et risquant d'être jetées à la poubelle. L'objectif est de multiplier les chances de se faire vacciner au plus vite tout en évitant le gaspillage de doses.

La démarche s'inscrit dans le respect des règles d'attribution et de priorisation décidées par les autorités de Santé en organisant un recours de proximité pour ne pas gâcher des doses prêtes à l'emploi.

Pour en savoir plus :

<http://www.fspf.fr/fspf-services/breves/vaccination-anti-covid-plateformes-qui-aident-ne-pas-perdre-doses>



## Maladies à déclaration obligatoire : nouvelle liste

Un décret publié au Journal officiel (JO) du 12 mai 2021, applicable depuis le 13 mai 2021, ajoute à la liste des maladies à déclaration obligatoire l'infection à virus du Nil occidental et celle à virus de l'encéphalite à tiques. Un dispositif important pour piloter la surveillance épidémiologique et la veille sanitaire, qui jouent un rôle essentiel d'aide à la décision en santé.

Pour consulter le décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000043493186/2021-05-13/>



## Quelques chiffres ...

Dans la Loire au 29 juin 2021

106 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés, dont 18 patients sont en réanimation/soins intensifs.

La Loire reste l'un des départements avec le taux d'incidence le plus élevé de la région Auvergne-Rhône-Alpes (classé en 2<sup>ème</sup> position derrière le Rhône). Mais les écarts se réduisent très nettement entre chaque département.

Les chiffres peuvent être consultés au quotidien sur les comptes TWITTER du CHU de Saint Etienne : @ChuSaintEtienne ou du Conseil Départemental : @CDOM42

**Les données et chiffres qui sont communiqués peuvent être modifiés à tout moment, restez attentifs aux informations institutionnelles, départementales ou nationales (Préfet, Maire, Ministère...).**



## FORMATION CONTINUE

Vous êtes nombreux à nous poser des questions sur le DPC et son évolution.  
Un peu de patience... nous vous apporterons toutes les informations dès le mois de septembre.

**Enfin...**



**Fermeture du secrétariat du CD42OM :  
du 26 juillet au 15 août 2021**

En cas d'urgence, vos élus restent disponibles

Pour le Président : [janowiak.jean-francois@42.medecin.fr](mailto:janowiak.jean-francois@42.medecin.fr)

Pour le Secrétaire Général : [partrat.yves@42.medecin.fr](mailto:partrat.yves@42.medecin.fr)

### Nos infos pratiques et rappels

Depuis le 14 mars 2020, le Conseil Départemental de la Loire collecte les données qui lui sont transmises concernant les médecins touchés par la COVID-19 et ce, quels que soient leur âge et leur statut (exerçant, retraité, libéral, salarié, hospitalier...).

**Faites-vous connaître, mais aussi et surtout, le cas échéant, faites-nous part de vos besoins, de vos difficultés, ne restez surtout pas isolé(e)s !**

Les informations à nous transmettre :

Numéro RPPS, date de début des symptômes, situation (confinement, test positif ou négatif, hospitalisation), nombre de jours d'arrêt, date de reprise d'activité.

Les éléments sont anonymés, avant d'être communiqués au niveau national.



### Nos horaires et contacts

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h, vous pouvez nous joindre par courriel : [loire@42.medecin.fr](mailto:loire@42.medecin.fr) ou par téléphone au : 04.77.59.11.11

Suivez nos informations et actualités sur notre twitter : [@CDOM42](https://twitter.com/CDOM42)

